



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 avril 2014  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

#### Deuxième session

Maastricht (Pays-Bas), 3 et 4 juillet 2014

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement du Protocole:  
mise en œuvre du programme de travail pour 2011-2014**

### **Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour la période 2011-2014**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans sa décision I/6, la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a prié le secrétariat de fournir une évaluation détaillée des activités inscrites au programme de travail pour la période 2011-2014, y compris une ventilation des coûts estimatifs de chaque activité, et de faire rapport au Groupe de travail des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, par. 4).

La Réunion des Parties a également prié le Bureau et le Groupe de travail des Parties au Protocole de suivre en permanence les activités inscrites au programme de travail pour la période 2011-2014, ainsi que de faire rapport et formuler des recommandations appropriées à la Réunion des Parties à sa deuxième session ordinaire (ibid., par. 5)<sup>1</sup>. La présente note du secrétariat a été établie en réponse à ces demandes.

<sup>1</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/mopp1.html>.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
II. Programme de travail pour la période 2011-2014: aperçu de la mise en œuvre .....	4–48	3
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions.....	4–7	3
B. Assistance technique .....	8–24	4
C. Échange d'informations d'ordre technique.....	25–26	8
D. Mécanisme de communication d'informations.....	27–28	8
E. Activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus .....	29–43	9
F. Coordination et contrôle des activités intersessions .....	44–45	13
G. Évaluation technique des dispositions du Protocole.....	46–47	14
H. Domaines d'appui horizontal.....	48	14
Annexe		
Aperçu des contributions et des dépenses .....		15

## I. Introduction

1. Depuis l'adoption en 2003 du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), 38 États sont devenus Signataires du Protocole et les Parties sont actuellement au nombre de 33. Le Protocole est entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la première session de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 20-22 avril 2010), les États suivants sont devenus Parties: Slovaquie, le 23 avril 2010; ex-République yougoslave de Macédoine, le 2 novembre 2010; Serbie, le 23 novembre 2011; Irlande, le 20 juin 2012; Pologne, le 25 septembre 2012; Chypre, le 5 novembre 2012; Israël, le 14 janvier 2013 et République de Moldova le 23 décembre 2013<sup>2</sup>.

2. Le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour 2011-2014 (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/6, annexe I) au 31 mars 2014, en mettant l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels. Il décrit l'état d'avancement des travaux dans chaque domaine d'activité du programme de travail.

3. Le secrétariat a fait des efforts importants pour éviter les chevauchements d'activités et le gaspillage des ressources en recherchant des synergies avec des activités menées par des organismes partenaires. Afin de mieux répondre aux besoins des Parties et des intervenants, il a aussi réalisé des études thématiques ponctuelles avant d'entreprendre des activités. Il a par ailleurs recouru davantage aux outils électroniques et compte poursuivre dans cette voie (par exemple, consultations par courrier électronique, conférences téléphoniques, bases de données en ligne, système d'établissement de rapports en ligne pour la présentation des rapports nationaux d'exécution, mécanisme centralisé d'échange d'informations et portail mondial PRTR.net).

## II. Programme de travail pour la période 2011-2014: aperçu de la mise en œuvre

### A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

4. Le Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole a pour tâche de faciliter et contrôler l'application du Protocole. À cet effet, il se réunit pour étudier les demandes d'examen et communications qui lui sont soumises, adopte des décisions et établit des rapports et entreprend des missions d'enquête. Pour sa part, le secrétariat du Protocole, assuré par la Commission économique pour l'Europe (CEE), fait connaître le Comité d'examen, constitue une base de données des cas présentés et assure le service du Comité.

5. La première session du Comité d'examen du respect des dispositions s'est tenue à Genève les 27 et 28 janvier 2011 (ECE/MP.PRTR/C.1/2011/2)<sup>3</sup>. Le Comité a élu par consensus M. Alistair McGlone à la présidence. Il a examiné et adopté le document sur ses méthodes de travail (mode de fonctionnement), tel que modifié pendant la réunion, et a décidé de le réviser, au besoin, à sa prochaine réunion. Il a également établi une liste récapitulative destinée à faciliter l'établissement des demandes d'examen, renvois de questions et communications qui lui sont adressés.

<sup>2</sup> On trouvera de plus amples renseignements sur l'état des ratifications à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

<sup>3</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=25022>.

6. La deuxième session du Comité d'examen du respect des dispositions s'est tenue à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2014 (ECE/MP.PRTR/C.1/2014/2)<sup>4</sup>. Le Comité s'est employé à finaliser la première version du rapport de synthèse en s'appuyant sur les rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties pendant le cycle de présentation de rapports de 2014.

7. À ce jour, le Comité n'a reçu aucune demande d'examen émanant d'une Partie au sujet d'autres Parties ou du respect de leurs propres obligations, ni renvoi de question officiel émanant du secrétariat ni communication officielle émanant du public.

## B. Assistance technique

8. Les activités d'assistance technique ont pour objectif d'aider les pays à appliquer le Protocole de manière effective et d'évaluer la nécessité d'un mécanisme d'assistance technique distinct. La méthode de travail prévoit des projets ponctuels à l'intention de pays ayant besoin d'une aide, notamment sous forme d'ateliers de formation, de documents d'orientation et d'assistance technique, qui relèvent en général de financements distincts. Chaque année est organisé au moins un atelier sous-régional, qui donne lieu à l'envoi d'un questionnaire de suivi et à une analyse des résultats.

### Formation au modèle de coût concernant les registres des rejets et transferts de polluants

9. Le secrétariat a organisé le 28 novembre 2011, dans le cadre de la première réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole (Genève, 28–29 novembre 2011), une séance de formation consacrée à un modèle de coût pour appuyer l'application du Protocole (voir ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/3)<sup>5</sup>. Le modèle présenté est un outil destiné à la production d'estimations détaillées de l'ordre de grandeur des coûts de surveillance des émissions (rejets), dans différents milieux (air, eau et sol), de substances visées à l'annexe II du Protocole, afin d'aider les Parties à appliquer celui-ci. Au cours de la formation ont été présentés les aspects essentiels de ce processus, notamment les hypothèses sur lesquelles se fondent le modèle de coût et les estimations de coût par substance ainsi que les estimations de coût global par établissement, par activité et par pays. Une version en ligne du questionnaire sur le modèle de coût a également été présentée. La version Excel du modèle de coût a été mise à disposition du Groupe de travail sur CD-ROM et sur le site Web de la CEE<sup>6</sup>.

10. En outre, afin de faciliter l'utilisation du modèle de coût dans les pays russophones, les fichiers qui le décrivent sont en cours de traduction en russe.

### Manifestations parallèles

11. Le secrétariat a pourvu à l'organisation et au service des manifestations parallèles ci-après, qui ont facilité l'échange d'expériences et d'enseignements en rapport avec le Protocole:

a) «Mettre en œuvre les registres des rejets et transferts de polluants au service du développement durable», manifestation organisée pendant la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (Chisinau, 30 juin 2011);

<sup>4</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: [http://www.unece.org/prtr\\_cc2.html](http://www.unece.org/prtr_cc2.html).

<sup>5</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=25026>.

<sup>6</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/prtr.cb.html>, sous le lien «PRTR cost model».

b) «Les registres des rejets et transferts de polluants: un outil efficace de gestion durable de l'eau», manifestation tenue en marge de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 22 septembre 2011).

#### **Ateliers sous-régionaux**

12. Le secrétariat a pourvu à l'organisation et au service de l'atelier sous-régional concernant le Protocole, qui s'est tenu à Minsk les 3 et 4 novembre 2011 à l'intention des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Intitulé «Conquérir votre droit à un environnement sain», cet atelier visait à promouvoir la ratification et l'application future du Protocole dans ces pays.

13. Le deuxième atelier sous-régional concernant le Protocole intitulé «Conquérir votre droit à un environnement sain» a été organisé conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'atelier, qui a eu lieu les 28 et 29 mai 2013 à Sarajevo, visait à promouvoir la ratification et l'application future du Protocole dans les pays de l'Europe du Sud-Est et en Israël.

#### **Projets de pays**

14. En coopération avec l'OSCE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat étudie actuellement la possibilité de mener à l'intention du Bélarus un projet comprenant un volet de promotion du Protocole (création d'un registre des rejets et transferts de polluants expérimental). Le projet, qui a été approuvé dans le cadre de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC), est appuyé par le Gouvernement suédois.

#### **Assistance technique au moyen d'outils électroniques**

15. Le secrétariat a continué d'administrer le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale<sup>7</sup> et le portail mondial PRTR.net<sup>8</sup>. Ce portail est utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant les registres des rejets et transferts de polluants. Le secrétariat du Protocole a géré et actualisé le portail PRTR.net en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), et continue de coopérer étroitement avec l'UNITAR afin de permettre aux points de contact et acteurs nationaux d'utiliser efficacement le portail PRTR.net et le centre de ressources PRTR:Learn<sup>9</sup> (un portail interactif créé et administré par l'UNITAR). Par exemple, le portail PRTR.net et PRTR:Learn ont été interconnectés. En 2010-2011, PRTR.net et le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus ont fait l'objet d'une actualisation réalisée par la Base de données sur les ressources mondiales d'Arendal (GRID-Arendal), en Norvège. Un accord a été conclu avec GRID-Arendal concernant l'hébergement à titre gracieux du Mécanisme et de PRTR.net en 2012, 2013 et 2014.

<sup>7</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://aarhusclearinghouse.unece.org/> (en anglais seulement).

<sup>8</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://www.prtr.net/fr/>.

<sup>9</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://prtr.unitar.org/> (en anglais seulement).

16. Le secrétariat a également constitué une base de données concernant les activités de renforcement des capacités<sup>10</sup>, qui offre une source d'information sur les activités de renforcement des capacités passées, présentes et futures en matière de RRTP. Le secrétariat, qui continue à administrer la base de données, a amélioré un des éléments du portail PRTR.net afin de permettre aux points de contact nationaux et aux parties prenantes de se connecter à la base de données et d'y ajouter des données. Il est en train de réunir des données en vue d'une nouvelle actualisation du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus.

17. En outre, le secrétariat a régulièrement diffusé aux points de contact nationaux et aux parties prenantes des messages communs de la CEE, de l'OCDE et de l'UNITAR concernant les outils électroniques adaptés aux RRTP. Ces messages décrivaient les outils administrés par le secrétariat du Protocole, le portail PRTR:Learn administré par l'UNITAR, le Centre de données sur les RRTP de l'OCDE<sup>11</sup>, le Centre de documentation de l'OCDE sur les techniques d'estimation des rejets<sup>12</sup>, ainsi que le logiciel E-PRTR, que l'Agence européenne de l'environnement<sup>13</sup> propose de télécharger gratuitement. Ils concernaient également les logiciels et les bases de données sur les RRTP élaborés par l'Allemagne, l'Espagne et la Suisse.

18. La section du site Web de la CEE consacrée au Protocole sur les RRTP a été régulièrement actualisée au cours de la période intersessions. On trouvera en outre dans la section D ci-dessous des informations sur l'outil de communication d'informations en ligne.

#### **Assistance technique au moyen de documents d'orientation**

19. La version russe du *Document d'orientation de la CEE relatif à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants* (ECE/MP.PP/7) a été publiée et largement diffusée. Un *Guide simplifié du Protocole sur les RRTP* (ECE/MP.PP/8) a été publié et diffusé en anglais, français et russe. Ces deux publications sont disponibles sur le site Web de la CEE<sup>14</sup>.

20. La traduction intégrale en espagnol du Document d'orientation relatif à l'application du Protocole sur les RRTP s'est achevée en mai 2012 et la publication peut désormais être téléchargée sur le site Web de la CEE.

#### **Études thématiques**

21. Le secrétariat a réalisé les quatre enquêtes thématiques ci-après sur les RRTP:

a) *Enquête sur le besoin éventuel d'un mécanisme d'assistance technique.* Cette enquête a été effectuée auprès des Parties et Signataires du Protocole et d'autres États membres de la CEE afin de s'enquérir du besoin d'un mécanisme d'assistance technique à l'appui de l'application du Protocole. Elle a permis de recueillir des données sur les activités que les pays mènent actuellement dans le domaine des RRTP, de recenser les obstacles à la mise en œuvre de ceux-ci et de déterminer les activités à entreprendre pour appuyer leur mise en place et leur amélioration. Les résultats de l'enquête seront pris en compte lors de la mise en œuvre du programme de travail futur au titre du Protocole;

<sup>10</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/RLsearch.asp> (en anglais seulement).

<sup>11</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: [http://www.oecd.org/env\\_prtr\\_data/](http://www.oecd.org/env_prtr_data/) (en anglais seulement).

<sup>12</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: [http://prtr-rc.fi/main\\_f.html](http://prtr-rc.fi/main_f.html).

<sup>13</sup> Téléchargeable (en anglais seulement) à l'adresse électronique suivante: <https://svn.eionet.europa.eu/repositories/EPTR/trunk/>.

<sup>14</sup> Respectivement téléchargeables aux adresses électroniques suivantes: <http://www.unece.org/env/pp/prtr.guidancedev.html> et <http://www.unece.org/index.php?id=25411>.

b) *Enquête sur la surveillance des polluants, les rejets diffus et la coopération bilatérale.* Cette enquête, menée auprès des Parties et Signataires du Protocole et d'autres États membres de la CEE, a permis de recueillir des renseignements sur les entités chargées de la surveillance des polluants et le financement de cette surveillance dans chaque pays, ainsi que sur les méthodes de mesure ou d'estimation des rejets diffus, et sur les possibilités de coopération bilatérale entre pays afin de contribuer à répondre à leurs besoins en matière d'assistance et de formation. Les résultats de cette enquête seront utilisés par les centres de coordination nationaux et les organismes partenaires à des fins d'appui consultatif et de coopération bilatérale;

c) *Enquête sur les activités menées actuellement dans le domaine des RRTP en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale.* Cette enquête a permis de recueillir des informations sur les activités en cours en matière de RRTP ainsi que les lacunes dans ce domaine dans les pays de la sous-région et de déterminer les activités qu'il conviendrait d'entreprendre pour y remédier. Les résultats de l'enquête, qui ont servi de base aux débats lors de l'atelier tenu à Minsk, seront utilisés à l'avenir par les centres de coordination nationaux, le secrétariat et les organismes partenaires dans les activités de renforcement des capacités et la coopération bilatérale. Les réponses reçues, qui ont été mises en ligne sur le site Web de la CEE, ont également été utilisées pour produire la note sur les résultats des enquêtes sur les RRTP qui a été soumise au Groupe de travail des Parties au Protocole à sa deuxième réunion<sup>15</sup>;

d) *Enquête sur l'état actuel d'avancement de la mise en œuvre des RRTP et les besoins éventuels en la matière.* En vue de l'atelier sous-régional organisé à Sarajevo en mai 2013, une enquête spéciale a également été diffusée aux pays de l'Europe du Sud-Est et à Israël. Elle a porté sur l'état actuel d'avancement de la mise en œuvre des RRTP dans ces pays et a déterminé les éventuels besoins en matière de capacités et les possibilités de coopération technique bilatérale ou multilatérale. Ses résultats ont servi de base aux débats qui se sont déroulés lors de l'atelier de Sarajevo et seront utilisés à l'avenir par les centres de coordination nationaux, le secrétariat et les organismes partenaires dans des activités de renforcement des capacités et à des fins de coopération bilatérale. Les réponses reçues ont été mises en ligne sur le site Web de la CEE, et le secrétariat en a réalisé une analyse succincte qui a également été mise en ligne sur ce site<sup>16</sup>.

Les réponses recueillies dans le cadre de cette enquête sont disponibles sur le site Web de la CEE<sup>17</sup>. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail des Parties au Protocole, à sa deuxième réunion (Genève, 20-21 novembre 2012), une note sur les résultats des deux premières enquêtes (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/5)<sup>18</sup>.

### **Mécanisme d'assistance technique**

22. À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties s'est dit convaincu de l'importance de l'assistance technique et a pris note du rapport établi sur la base des résultats de l'enquête relative à un mécanisme d'assistance technique menée par le secrétariat (ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/4)<sup>19</sup>. Après avoir examiné la question, il a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'établir un fonds ou un mécanisme particulier destiné à renforcer les capacités. À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a pris note du document

<sup>15</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=28225>.

<sup>16</sup> Téléchargeable (en anglais seulement) à l'adresse électronique suivante: [http://www.unece.org/prtr\\_see2013](http://www.unece.org/prtr_see2013).

<sup>17</sup> Voir <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/protocol-on-prtrs/areas-of-work/envppprtrcb/surveys.html>.

<sup>18</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=28225>.

<sup>19</sup> Ibid.

sur l'assistance technique et les ressources (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/4), et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à recourir aux modalités qui y sont décrites en vue de la fourniture éventuelle d'une assistance technique visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole.

23. Également à sa deuxième réunion, le Groupe de travail a étudié les possibilités en matière d'assistance technique lors d'une session bilatérale visant à rapprocher les besoins et ressources disponibles dans ce domaine, et le lieu où mener d'autres consultations bilatérales similaires en vue d'appuyer l'application du Protocole (PRTR/WG.1/2012/Inf.5)<sup>20</sup>.

24. À la même réunion, le Bélarus a présenté une proposition concernant des activités visant à promouvoir le Protocole sur les RRTP dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (PRTR/WG.1/2012/Inf.2)<sup>21</sup>. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa deuxième réunion (voir ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/2)<sup>22</sup>, les gouvernements arménien et biélorussien ont établi, en consultation avec le Président de la Réunion des Parties au Protocole et le secrétariat, une version révisée de cette proposition pour examen par le Bureau. Cette proposition a été examinée par le Groupe de travail des Parties à sa troisième réunion (Genève, 20-21 novembre 2013) et elle a été soumise pour adoption à la deuxième session de la réunion des Parties, sous la forme d'un document décrivant le cadre général des domaines de coopération bilatérale et multilatérale possibles (ECE/MP.PRTR/2014/L.6). Le Groupe de travail est également convenu de suivre les progrès de la mise en place de ce cadre à l'avenir.

### **C. Échange d'informations d'ordre technique**

25. L'échange d'informations d'ordre technique a pour objet de suivre et faciliter l'application du Protocole. La méthode de travail suivie prévoit des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des réunions spéciales et l'utilisation d'outils électroniques.

26. On trouvera aussi dans les sections B ci-dessus et E ci-dessous une description des formations, enquêtes, manifestations parallèles, ateliers sous-régionaux et autres activités, ainsi que des outils électroniques qui permettent un échange d'informations d'ordre technique. Les sections D et F, quant à elles, donnent des informations sur le mécanisme de communication d'informations et les réunions du Groupe de travail des Parties.

### **D. Mécanisme de communication d'informations**

27. Le mécanisme de communication d'informations a pour objectif de suivre et faciliter l'application du Protocole, faciliter la communication d'informations, examiner le respect des dispositions et échanger les expériences. La méthode de travail prévue comprend les éléments suivants: réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole; échange d'informations d'ordre technique sur l'utilisation des moyens électroniques; utilisation de la base de données en ligne de rapports nationaux sur l'application du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, du site Web PRTR:Learn, de la matrice d'activités de renforcement des capacités des RRTP et de la communication d'informations en ligne.

28. Le système de communication d'informations en ligne au titre de la Convention d'Aarhus a été présenté à la première réunion du Groupe de travail des Parties, au cours de laquelle le Groupe de travail a décidé qu'un outil analogue devrait être mis au point pour la communication d'informations au titre du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/2,

---

<sup>20</sup> Ibid. (en anglais et russe seulement).

<sup>21</sup> Ibid. (en anglais et russe seulement).

<sup>22</sup> Ibid.



par. 24 c))<sup>23</sup>. Le secrétariat a engagé un consultant pour élaborer un système de communication d'informations au titre du Protocole<sup>24</sup>. Ses modalités de fonctionnement ont été présentées à la troisième réunion du Groupe de travail des Parties. Le système d'établissement de rapports en ligne a ensuite été utilisé par les Parties pour la présentation de leurs rapports nationaux d'exécution pour le cycle de 2014. On trouvera en outre à la section B ci-dessus des renseignements sur d'autres outils électroniques.

## **E. Activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus**

29. Les objectifs des activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus sont de mieux faire connaître le Protocole dans toute la région de la CEE et au-delà, et d'accroître le nombre de ses Parties et encourager son application dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et processus connexes, par exemple l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques au titre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La méthode de travail comprend plusieurs composantes: participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux d'importance cruciale; appui aux ateliers organisés par d'autres instances; établissement de brochures, publications, bulletins d'information et autres documents; mise à jour du site Web; rédaction et révision d'articles consacrés au Protocole.

### **Manifestations**

30. Dans le cadre de ce domaine d'activité, des représentants d'organes créés en application de la Convention et du Protocole ont participé, éventuellement avec l'aide du secrétariat, à des ateliers et autres manifestations organisés dans divers pays, dans l'objectif de promouvoir et mieux faire connaître la Convention et son Protocole au niveau international. Il s'agissait notamment des manifestations suivantes:

a) Le secrétariat a fait connaître la Convention et le Protocole lors de la conférence intitulée «Transparence dans le secteur de la pêche en mer: Le rôle de la politique commune de la pêche de l'Union européenne» (Bruxelles, 26 janvier 2011);

b) Il a fait connaître la Convention et le Protocole lors d'une séance d'information organisée à l'intention des pays de l'Asie centrale (Genève, 23 mars 2011);

c) Il a fait connaître les travaux réalisés au titre du Protocole lors des réunions de l'Équipe spéciale sur les RRTP (Paris, 3-5 octobre 2011 et 10-12 septembre 2012) et de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur l'évaluation de l'exposition (Paris, 3-5 octobre 2011);

d) Il a aidé les présidents et les vice-présidents du Bureau de la Convention d'Aarhus et du Bureau du Protocole sur les RRTP à contribuer à la rédaction d'un message conjoint des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement de la CEE suggérant des amendements à la version initiale du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) intitulé «L'avenir que nous voulons». Le message visait à promouvoir la Convention et le Protocole lors de la Conférence Rio+20 (Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin 2012). Il a été diffusé aux centres de liaison nationaux et aux acteurs de la région;

<sup>23</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=25026>.

<sup>24</sup> Accessible à l'adresse électronique suivante: <http://www2.unece.org/prtr-nir/>.

e) Au cours de la Conférence Rio+20, le secrétariat a, en coopération avec de nombreux partenaires, organisé et coordonné les manifestations parallèles suivantes auxquelles il a également contribué, et qui ont été autant d'occasions de promouvoir la Convention et le Protocole:

i) Une réunion parallèle d'une journée, consacrée au Principe 10 et intitulée: «Choisir notre avenir: Une gouvernance du développement durable ouverte et participative», le 19 juin 2012, notamment les deux séances suivantes:

a. La première séance, organisée en collaboration avec Corporación Participa et intitulée «Conventions régionales sur le Principe 10», a porté sur les étapes ultérieures et le contenu d'une éventuelle convention régionale sur les droits en matière d'accès en Amérique latine et dans les Caraïbes, en tenant compte notamment des enseignements tirés de l'application de la Convention d'Aarhus et de son Protocole dans la région de la CEE;

b. La deuxième séance, intitulée «Participation du public à la gouvernance internationale en matière d'environnement», a été consacrée aux enseignements tirés de l'application des Lignes directrices d'Almaty sur la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les rencontres internationales, au mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus et aux mécanismes d'accès (y compris les mécanismes de traitement des plaintes émanant de particuliers) d'autres instances et institutions s'occupant de développement durable;

ii) Une manifestation parallèle organisée par les commissions régionales des Nations Unies et intitulée «Croissance verte et développement durable: Perspectives régionales» (21 juin 2012). L'exposé présenté par la CEE lors de cette manifestation portait sur le Principe 10 et sa mise en œuvre au moyen des instruments juridiques et politiques de la CEE, et plus particulièrement la Convention d'Aarhus et son Protocole, le Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable<sup>25</sup>;

iii) Une manifestation parallèle organisée par le Comité économique et social européen, intitulée «Société civile et responsabilités mondiales», (21 juin 2012);

iv) Une manifestation parallèle organisée par l'Agence européenne de l'environnement, intitulée «Le partage d'informations sur l'environnement en action» (19 juin 2012);

v) Une manifestation parallèle organisée par le PNUE, intitulée «Accès pour tous» (21 juin 2012);

f) Le secrétariat a présenté le Protocole sur les RRTP par l'intermédiaire de Skype lors d'une réunion de parties prenantes intitulée «Renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre la Convention d'Aarhus et d'appuyer l'élaboration de RRTP dans les pays d'Europe du Sud-Est aux fins de l'application du Protocole en Bosnie-Herzégovine» (Sarajevo, 16 novembre 2012);

g) Il a présenté le Protocole sur les RRTP par l'intermédiaire de Skype lors d'une réunion organisée par le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (Tirana, 14 décembre 2012);

<sup>[25]</sup> La note 22 de la version originale est sans objet en français – *NdT.*

h) Il a promu la Convention et le Protocole lors de deux tables rondes de l'Initiative sur la Convention d'Aarhus et le nucléaire (Paris, 15-16 février 2012, et Bruxelles, 4-5 décembre 2012) et de la réunion du Comité directeur de l'Initiative sur la Convention d'Aarhus et le nucléaire (Paris, 11 juillet 2012);

i) Il a également promu la Convention et son Protocole à la septième Conférence européenne des villes durables (Genève, 17-18 avril 2013) et a été invité à présenter la Convention et son Protocole au Séminaire de haut niveau organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur le thème «Cyberparticipation: Associer les populations grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC)» (Genève, 24-26 juillet 2013).

31. Par ailleurs, afin de développer des synergies et de renforcer la coordination avec ses partenaires, le secrétariat a assuré le service des sixième, septième et huitième réunions du Groupe de coordination sur les RRTP (Paris, 6 octobre 2011 et 12 septembre 2012; et Genève, 22 novembre 2013)<sup>26</sup>, qui se sont tenues dans le prolongement de celles de l'Équipe spéciale sur les RRTP de l'OCDE. Le Groupe de coordination a entretenu une coopération constante et étroite avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'OCDE, le PNUE, l'UNITAR et GRID-Arendal) sur les questions relatives aux RRTP. La neuvième réunion du Groupe de coordination devrait avoir lieu en octobre 2014 là encore dans le prolongement de celle de l'Équipe spéciale sur les RRTP de l'OCDE. Les septième et huitième réunions de coordination pour le renforcement des capacités au titre de la Convention (Genève, 15 juin 2012 et 16 décembre 2013) ont permis d'examiner les activités menées par le secrétariat et les organisations partenaires pour faire connaître et promouvoir la Convention et son Protocole sur les RRTP et d'envisager des possibilités de collaboration ainsi que d'éventuelles orientations stratégiques pour de futures activités de renforcement des capacités<sup>27</sup>.

32. Une table ronde mondiale sur les RRTP<sup>28</sup>, organisée sous les auspices de la CEE et de l'OCDE en coopération avec l'UNITAR, a eu lieu à Genève le 19 novembre 2013. Elle a permis de dresser un bilan des succès remportés et des difficultés constatés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Protocole et des systèmes de RRTP afin de guider les activités qui seront menées à l'avenir aux niveaux mondial et régional pour élaborer et mettre en œuvre de nouveaux RRTP, ainsi que pour améliorer les registres existants. Les exemples présentés pendant la réunion mettaient en exergue l'harmonisation des RRTP nationaux des pays voisins, les possibilités d'utilisation des RRTP comme plate-forme générale de présentation de rapports répondant aux exigences des accords multilatéraux relatifs à l'environnement en la matière, ainsi que leur utilisation conjointe par une multiplicité d'organismes nationaux et d'autres organisations et, en particulier, pour mesurer les progrès accomplis dans la promotion du développement durable. Elle a été coprésidée par les Présidents de la Réunion des Parties au Protocole et de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP.

33. Il convient de mentionner le renforcement de la coopération entre le secrétariat et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ces dernières années, en particulier s'agissant de la création du mandat de l'expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier

<sup>26</sup> Voir les informations fournies (en anglais seulement) à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html>.

<sup>27</sup> On trouvera de plus amples renseignements sur les activités menées par les organisations partenaires dans le rapport sur le renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2011/8), téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/mop4/mop4.doc.html>.

<sup>28</sup> Des documents et de plus amples informations peuvent être consultés à l'adresse électronique suivante: [http://www.unece.org/prtr\\_grt2013.html](http://www.unece.org/prtr_grt2013.html).

d'un environnement sûr, propre, sain et durable<sup>29</sup>. Compte tenu de la pertinence toujours actuelle du Protocole sur les RRTP, la coopération avec le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelle de produits et déchets dangereux<sup>30</sup> a été encouragée, comme l'a été la coopération avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, qui s'intéresse notamment à la question de la participation des personnes vivant dans la pauvreté<sup>31</sup>.

34. La section B ci-dessus énumère également des activités de renforcement des capacités organisées pour promouvoir le Protocole, y compris des manifestations parallèles et des ateliers sous-régionaux.

### Rapports, articles et sensibilisation

35. Le secrétariat a lancé une campagne de sensibilisation renforcée et a diffusé par courrier électronique de la documentation et des messages d'information sur le Protocole sur les RRTP aux centres de coordination nationaux, aux ordres nationaux des avocats, aux centres de formation judiciaire, aux centres Aarhus, aux autorités responsables de la politique de protection des consommateurs aux niveaux national et européen, aux médiateurs nationaux et européens ainsi qu'aux organismes nationaux de financement et d'aide au développement, aux organisations non gouvernementales et aux établissements universitaires de la région de la CEE. Par exemple, des messages communs de la CEE, de l'OCDE et de l'UNITAR concernant les outils électroniques dans le cadre des RRTP ont été diffusés aux centres de coordination nationaux et aux parties prenantes le 25 avril 2012 et le 3 mai 2013.

36. Le secrétariat a promu le Protocole au moyen de divers rapports et articles établis sous la direction de la CEE et d'organismes partenaires (par exemple la publication intitulée *Strengthening Water Management and Transboundary Water Cooperation in Central Asia* («Renforcement de la gestion de l'eau et de la coopération en matière de cours d'eau transfrontières en Asie centrale», ECE/MP.WAT/35); les rapports annuels de 2011 et 2012 de la CEE; les publications de l'OSCE; et une note d'information sur la participation de la société civile et des entreprises au développement de l'économie verte, établis en vue de la Conférence ministérielle d'Astana).

37. Le secrétariat a soumis un article technique intitulé «Pollutant release and transfer registers: a cross-cutting instrument to address climate change and eco-toxic releases» (Registres des rejets et transferts de polluants: un instrument transversal pour lutter contre les changements climatiques et les rejets écotoxiques) en vue de la Conférence internationale sur la pollution et la dépollution de l'environnement (28-30 août 2012).

38. Il a aussi participé à la rédaction d'une nouvelle édition du répertoire conjoint de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé *International Forest Sector Institutions and Policy Instruments for Europe* («Institutions du secteur forestier international et instruments politiques pour l'Europe»; à paraître), qui traite des aspects de la Convention et son Protocole intéressant le secteur forestier.

<sup>29</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/IEEnvironment/Pages/IEEnvironmentIndex.aspx>.

<sup>30</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/ToxicWastes/Pages/SRToxicWastesIndex.aspx>.

<sup>31</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/Pages/SRExtremePovertyIndex.aspx>.

39. Le secrétariat a fourni des informations concernant les outils électroniques susceptibles d'être utilisés aux fins du Protocole et de la Convention en vue de l'établissement du rapport présenté par la CEE lors du Forum consacré au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 13-17 mai 2012). Des renseignements et faits nouveaux complémentaires figurent dans la contribution soumise par la CEE en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/68/65-E/2013/11), soumis à la seizième session de la Commission de la science et de la technologie au service du développement (Genève, 3-7 juin 2013).

40. En outre, deux brochures présentant la Convention et le Protocole, produites en anglais, en espagnol et en français, ont été diffusées lors de la Conférence Rio+20, et peuvent également être téléchargées sur le site Web des publications de la CEE<sup>32</sup>.

41. En 2013, le secrétariat a fourni des informations sur le Protocole à l'OCDE, qui a entrepris d'établir un document d'orientation concernant les éléments des RRTP.

42. La section B ci-dessus décrit en outre les documents d'orientation destinés à la sensibilisation au Protocole et à sa promotion, ainsi que les outils électroniques utilisés pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations relatives aux RRTP et au Protocole.

### **Stratégie de communication**

43. À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties au Protocole a réservé un accueil favorable à la stratégie de communication concernant la Convention et le Protocole (ECE/MP.PP/2011/2/Add.2)<sup>33</sup> et s'est engagé à l'appliquer. Le but de cette stratégie est de fournir aux centres de coordination nationaux, aux ONG s'occupant de questions relatives à l'environnement et à d'autres parties prenantes des possibilités d'activités de communication concernant ces instruments. Les activités décrites dans la présente section sont conformes à cette stratégie. Une étude a été menée en vue d'évaluer si les pays et les parties prenantes trouvaient pertinentes et réussies les activités actuelles de communication, et de déterminer dans quels domaines des améliorations étaient nécessaires. Les résultats de l'enquête figurent dans une note qui a été soumise au Groupe de travail des Parties pour information (PRTR/WG.1/2013/Inf.2).

## **F. Coordination et contrôle des activités intersessions**

44. La coordination et le contrôle des activités intersessions au titre du Protocole s'effectuent au moyen de réunions du Groupe de travail des Parties, de réunions du Bureau selon les besoins et de consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.

45. Le secrétariat a assuré le service de la première réunion du Bureau (Genève, 14 janvier 2011) ainsi que des deuxième (Genève, 29 novembre 2011), troisième (Bruxelles, 8 juin 2012), quatrième (Genève, 21 novembre 2012), cinquième (Madrid, 2-3 juillet 2013) et sixième réunions (Genève, 21 novembre 2011), et a coordonné plusieurs consultations par voie électronique entre les membres du Bureau. Il a également assuré le service des première, deuxième et troisième réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, tenues à Genève en 2011, 2012 et 2013.

<sup>32</sup> Respectivement aux adresses électroniques suivantes: <http://www.unece.org/index.php?id=30128> («Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants – Faire avancer la durabilité, la gouvernance environnementale et une économie verte») et <http://www.unece.org/index.php?id=30126> («Aarhus de retour à Rio»).

<sup>33</sup> Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=25026>.

## **G. Évaluation technique des dispositions du Protocole**

46. L'évaluation technique des dispositions du Protocole se traduit par l'élaboration, à l'intention de la Réunion des Parties, de recommandations relatives à des questions techniques, en fonction du ou des rapport(s) d'évaluation. La méthode de travail suivie pour cette activité comprend des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des consultations par voie électronique, la rédaction d'un ou de rapport(s) d'évaluation sur l'expérience acquise dans l'élaboration de registres nationaux des rejets et transferts de polluants, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole.

47. À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties a décidé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de modifier les dispositions du Protocole et que des données d'expérience devaient être recueillies avant qu'une telle révision soit entreprise. L'évaluation technique des dispositions du Protocole n'a donc pas encore été mise en œuvre.

## **H. Domaines d'appui horizontal**

48. Pendant la période 2011-2014, l'appui horizontal a eu pour objectif de fournir un appui global embrassant plusieurs domaines de fond du programme de travail, notamment au moyen de services de secrétariat et de formation du personnel.

## Annexe

### Aperçu des contributions et des dépenses

#### I. Considérations générales

1. En 2012, 2013 et 2014<sup>a</sup>, le secrétariat de la Convention d'Aarhus et de son Protocole a fait preuve de prudence dans l'affectation de ses ressources, en grande partie en raison du fait que beaucoup de contributions ont été versées vers la fin de l'année, une situation qui ne lui a pas permis d'être assuré de disposer de fonds suffisants. Il a pris diverses initiatives pour encourager les contributions en nature afin de limiter les répercussions de cette situation sur le Fonds d'affectation spéciale. Au 31 mars 2014, seuls quelques pays avaient fourni ou s'étaient engagés à fournir des contributions pour l'année en cours. Le secrétariat continuera à rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE, les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires, dans le but de maintenir un nombre satisfaisant d'activités en en partageant les coûts de mise en œuvre.

2. Pour assurer la continuité des activités, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le Fonds d'affectation spéciale dépend du niveau des contributions reçues. L'actuel plan de financement repose sur des contributions volontaires dont rien ne permet de prévoir le montant, de sorte que le niveau des contributions reste fluctuant, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Le secrétariat s'est vu donc dans l'obligation d'accorder la priorité à la recherche de financements, qui doivent être obtenus au moins un an à l'avance avant d'engager un collaborateur. Il n'a été en mesure d'allouer suffisamment de ressources aux dépenses de personnel et au financement des activités au cours du premier semestre de 2014 que grâce aux économies constituées au 31 décembre 2013.

3. Au cours de la période à l'examen, le secrétariat a pourvu un poste P-3 à durée déterminée financé par des ressources extrabudgétaires destiné à assurer le service des organes créés au titre du Protocole<sup>b</sup>.

---

<sup>a</sup> Pour l'aperçu des contributions et des dépenses pour 2011, voir le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/7, téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=28225>).

<sup>b</sup> Un agent chargé des moyens informatiques dans le cadre du Protocole sur les RRTP a quitté le secrétariat au début de mars 2013 pour raisons personnelles. Les tâches se rapportant à son poste ont été temporairement effectuées par un agent de la classe P-2, jusqu'au recrutement en septembre 2013 d'un agent de la classe P-3 sur un poste à durée déterminée financé par des ressources extrabudgétaires.

## II. Contributions

4. Les colonnes des tableaux A, B et C relatives aux «contributions ajustées» ont pour objet de donner une image plus réaliste des ressources réelles disponibles au cours d'une année donnée. Les contributions des Parties et des Signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle durant laquelle la contribution a été déposée ou reçue. Le montant ajusté des contributions au cours d'une année est égal aux contributions reçues l'année concernée, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure plus les contributions reçues avant l'année de référence mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. En raison de la période à laquelle les fonds sont reçus au cours d'une année donnée, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins.



## A. Contributions reçues en 2012 et pour 2012 pour la Convention et le Protocole au 31 mars 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2012 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2012</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Convention 2012
	1 000	-	Protocole 2011
	-	3 000	Protocole 2012 (contribution reçue en 2013)
Allemagne	60 000	60 000	Convention 2012
Arménie	300	300	Convention 2012
Autriche	12 920	12 920	Convention 2012
	5 103	5 103	Protocole 2012
Bélarus	290	290	Convention 2012
Belgique (État fédéral)	28 571	28 571	Convention 2012
Belgique (Bruxelles)	1 175	1 175	Convention 2012
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Convention 2012
Belgique (Wallonie)	4 310	4 310	Convention 2012
	6 468	6 468	Protocole 2012
Bulgarie	8 712	-	Convention 2013
	-	8 712	Convention 2012 (contribution reçue en 2011)
	500	500	Protocole 2012
Chypre	649	-	Convention (année non précisée)
	200	-	Protocole (année non précisée)
Croatie	3 000	3 000	Convention 2012
	3 000	3 000	Protocole 2012
Danemark	43 290	-	Convention (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014)
	21 645	-	Protocole (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014)
	-	22 390	Convention (contribution reçue en 2011 pour les années 2010-2012) (montant total 67 170); annualisée pour 2012)
	-	11 190	Protocole (contribution reçue en 2011 pour les années 2010-2012) (montant total 33 570); annualisée pour 2012)
Estonie	1 299	1 299	Convention 2012
	519	519	Protocole 2012
Finlande	6 623	6 623	Convention 2012
France	87 131	87 131	Convention 2012 (20 % pour la participation du public aux instances internationales)
	51 948	51 948	Convention 2012, y compris participation du public aux instances internationales
	38 961	38 961	Protocole 2012

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2012 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2012</i>	<i>Observations</i>
Géorgie	250	250	Convention 2012
Grèce	-	1 000	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
Hongrie	5 000	-	Convention 2011
	500	-	Protocole 2011 (premier versement pour les années 2011 et 2012)
	-	4 981	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	-	481	Protocole 2012 (deuxième versement pour les années 2011 et 2012; contribution reçue en 2013)
Irlande	6 435	-	Convention 2013
	-	6 667	Convention 2012 (contribution reçue en 2011)
	3 886	3 886	Protocole 2012
Italie	134 048	134 048	Convention 2012
Kazakhstan	19 975	19 975	Convention 2012
Kirghizistan	600	600	Convention 2012
Lettonie	2 574	-	Convention 2013
	1 287	1 287	Protocole 2012
	-	2 736	Convention 2012 (contribution reçue en 2011)
Lituanie	-	200	Convention et Protocole (contribution reçue en 2013 pour 2012)
Norvège	35 270	35 270	Convention 2012
	19 985	19 985	Convention 2012
	65 560	-	Convention et Protocole (contribution reçue en 2012 pour 2013)
	-	62 222	Convention et Protocole (contribution reçue en 2011 pour 2012)
	17 635	17 635	Protocole 2012
	19 985	19 985	Protocole 2012
Pays-Bas	24 845	24 845	Convention 2012
	24 845	24 845	Protocole 2012
Pologne	6 435	6 435	Convention 2012
République de Moldova	-	1 294	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
République tchèque	15 000	-	Convention 2013
	10 000	-	Protocole 2013
	10 000	10 000	Protocole 2012
	-	15 000	Convention 2012 (contribution reçue en 2011)
Roumanie	-	1 333	Convention 2012 (contribution reçue en 2011)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	47 544	47 544	Convention et Protocole 2012
Serbie	-	500	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2012 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2012</i>	<i>Observations</i>
Slovaquie	987	987	Convention 2012
	649	649	Protocole 2012
Slovénie	-	654	Protocole 2012 (contribution reçue en 2013)
Suède	20 000	20 000	Convention 2012
	3 975	3 975	Convention 2012 (promotion du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention à la Conférence Rio+20)
	3 975	3 975	Convention 2012
	5 000	5 000	Protocole 2012
Suisse	75 594	75 594	Protocole 2012 (dont 53 996 dollars pour appuyer les activités de renforcement des capacités des pays en transition)
Tadjikistan	200	200	Convention 2012
Turkménistan	-	350	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
Ukraine	3 896	3 896	Convention 2012
Union européenne	128 700	128 700	Convention 2012
	13 646	13 646	Protocole 2012
<b>Total</b>	<b>1 127 394</b>	<b>1 089 539</b>	
Dont explicitement affectés au Protocole sur les RRTP	260 872	242 403	

## B. Contributions reçues en 2013 et pour 2013 pour la Convention et le Protocole au 31 mars 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2013 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2013</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	-	Protocole 2012 (contribution reçue en 2013)
	-	3 000	Convention 2013 (contribution reçue en 2014)
	-	2 994	Convention 2013 (contribution reçue en 2014)
Arménie	300	300	Convention 2013
Allemagne	60 000	60 000	Convention 2013
Autriche	13 263	13 263	Convention 2013
	4 979	4 979	Protocole 2013
	1 340	1 340	Protocole 2013 (contribution supplémentaire)
Bélarus	300	300	Convention 2013
Belgique (État fédéral)	28 683	28 683	Convention 2013
Belgique (Bruxelles)	1 232	1 232	Convention 2013
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Convention 2013

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2013 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2013</i>	<i>Observations</i>
Belgique (Wallonie)	4 425	4 425	Convention 2013
	6 806	6 806	Protocole 2013
Bosnie-Herzégovine	1 359	1 359	Convention et Protocole 2013
Bulgarie	-	8 712	Convention 2013 (contribution reçue en 2012)
	8 712	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	500	500	Protocole 2013
Chypre	503	-	Protocole (année non précisée, contribution reçue en 2013)
Croatie	3 000	3 000	Convention 2013
	3 000	3 000	Protocole 2013
Danemark	-	21 645	Convention (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014 (montant total 43 290); annualisée pour 2013)
	-	10 823	Protocole (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014 (montant total 21 645); annualisée pour 2013)
Estonie	1 277	1 277	Convention 2013
	543	543	Protocole 2013
Finlande	6 784	6 784	Convention 2013
France	83 014	83 014	Convention 2013
	40 761	40 761	Convention 2013 (contribution supplémentaire)
	40 761	40 761	Protocole 2013
Géorgie	250	250	Convention 2013
Grèce	1 000	-	Convention 2011 (contribution reçue en 2013)
	1 000	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	1 000	1 000	Convention 2013
Hongrie	4 981	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	481	-	Protocole 2012 (deuxième versement pour les années 2011 et 2012; contribution reçue en 2013)
	4 981	4 981	Convention 2013
Irlande	481	481	Protocole 2013
	-	6 435	Convention 2013 (contribution reçue en 2012)
	6 623	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	4 071	4 071	Protocole 2013
Italie	4 071	-	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
	127 714	127 714	Convention 2013
Kazakhstan	19 975	19 975	Convention 2013
Lettonie	-	2 574	Convention 2013 (contribution reçue en 2012)
	2 714	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	1 357	1 357	Protocole 2013

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2013 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2013</i>	<i>Observations</i>
Lituanie	200	-	Convention et Protocole (contribution reçue en 2013 pour 2012)
	1 000	1 000	Convention et Protocole 2013
Malte	1 000	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Norvège	19 985	19 985	Convention 2013
	32 066	32 066	Convention 2013 (contribution supplémentaire)
	-	65 560	Convention et Protocole (contribution reçue en 2012 pour 2013)
	60 810	-	Convention et Protocole (contribution reçue en 2013 pour 2014)
	19 985	19 985	Protocole 2013
	24 049	24 049	Protocole 2013 (contribution supplémentaire)
Pays-Bas	26 525	26 525	Convention 2013
	26 076	26 076	Protocole 2013
Pologne	6 631	6 631	Convention 2013
	6 793	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
République de Moldova	1 294	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	1 294	1 294	Convention 2013
	250	250	Protocole 2013
	250	-	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
République tchèque	-	15 000	Convention 2013 (contribution reçue en 2012)
	-	10 000	Protocole 2013 (contribution reçue en 2012)
	15 000	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	10 000	-	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
Roumanie	1 333	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	1 333	1 333	Convention 2013
	1 333	-	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	45 317	45 317	Convention et Protocole 2013
	46 512	-	Convention et Protocole (contribution reçue en 2013 pour 2014)
Serbie	500	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
	1 000	1 000	Convention 2013
Slovaquie	1 031	1 031	Convention 2013
	678	678	Protocole 2013
Slovénie	654	-	Protocole 2012 (contribution reçue en 2013)
	654	654	Protocole 2013
Suède	20 000	20 000	Convention 2013
	5 000	5 000	Protocole 2013

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2013 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2013</i>	<i>Observations</i>
Suisse	75 269	75 269	Protocole 2013 (dont 53 763 dollars pour appuyer les activités de renforcement des capacités des pays en transition)
Tadjikistan	200	200	Convention 2013
Turkménistan	350	-	Convention 2010 (contribution reçue en 2013)
	350	-	Convention 2011 (contribution reçue en 2013)
	350	-	Convention 2012 (contribution reçue en 2013)
Union européenne	129 366	129 366	Convention 2013
	13 793	13 793	Protocole 2013
<b>Total</b>	<b>1 101 973</b>	<b>1 068 903</b>	
Dont explicitement affectés au Protocole sur les RRTP	248 552	253 411	

*Note:* Au 31 mars 2014, les Parties ci-après à la Convention n'avaient adressé aucune contribution financière, aucune contribution en nature ni fait aucune promesse de contribution pour 2012, 2013 ou 2014: Azerbaïdjan, Espagne, Islande, Luxembourg, Monténégro, Portugal, Slovénie et ex-République yougoslave de Macédoine. Au 31 mars 2014, les Parties ci-après au Protocole n'avaient adressé aucune contribution financière, aucune contribution en nature ni fait aucune promesse de contribution pour 2012, 2013 ou 2014: Allemagne, Israël, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie et Serbie.

### C. Contributions reçues en 2014 et pour 2014 pour la Convention et le Protocole au 31 mars 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2014</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	-	Convention 2013 (contribution reçue en 2014)
	2 994	-	Convention 2013 (contribution reçue en 2014)
Allemagne	60 000	60 000	Convention 2014
Autriche	13 758	13 758	Convention 2014
Bulgarie	-	8 712	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Croatie	3 000	3 000	Convention 2014
	3 000	3 000	Protocole 2014
Danemark	-	21 645	Convention (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014 (montant total 43 290); annualisée pour 2014)
	-	10 823	Protocole (contribution reçue en 2012 pour les années 2013 et 2014 (montant total 21 645); annualisée pour 2014)
Finlande	6 840	6 840	Convention 2014
Irlande	-	6 623	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	-	4 071	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contributions en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2014</i>	<i>Observations</i>
Italie	135 685	135 685	Convention 2014
Kazakhstan	19 975	19 975	Convention 2013
Lettonie	-	2 714	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Malte	-	1 000	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Norvège	20 000	20 000	Convention 2014
	-	60 810	Convention et Protocole (contribution reçue en 2013 pour 2014)
	20 000	20 000	Protocole 2014
Pologne	-	6 793	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
République de Moldova		250	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
République tchèque	-	15 000	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
	-	10 000	Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
Roumanie	-	1 333	Convention 2014 (contribution reçue en 2013)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	46 512	Convention et Protocole 2014 (contribution reçue en 2013)
Suisse	78 652	78 652	Protocole 2014 (dont 56 180 dollars pour appuyer les activités de renforcement des capacités Les pays en transition)
Union européenne	136 799	136 799	Convention 2014
<b>Total</b>	<b>483 728</b>	<b>674 019</b>	
Dont explicitement affectés au Protocole sur les RRTP	104 646	126 795	

## D. Contributions en nature

5. Outre les contributions en nature signalées lors de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (ECE/MP.PP/2011/9), les contributions en nature ci-après ont été faites:

a) Organisation par le Gouvernement kazakh et l'OSCE d'une manifestation parallèle concernant le Protocole sur les RRTP au cours de la Conférence ministérielle d'Astana;

b) Organisation par le Gouvernement biélorussien de l'atelier sous-régional sur le Protocole sur les RRTP à l'intention des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale;

c) Traduction en russe par le Gouvernement biélorussien du guide simplifié sur les RRTP;

d) Financement par le Gouvernement espagnol de la traduction et de la publication en espagnol du *Document d'orientation de la CEE relatif à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants* effectuées par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement;

- e) Hébergement en 2012 par GRID-Arendal du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale et du portail PRTR.net;
- f) Contribution de l'OSCE au financement des frais de voyage du secrétariat à l'occasion de la deuxième réunion de coordination pour l'Europe du Sud-Est (Sarajevo, 5-6 décembre 2011);
- g) Contribution de l'OSCE à l'organisation d'une réunion sous-régionale pour les pays de l'Asie centrale (Almaty, 22 et 23 mai 2012);
- h) Contribution des Gouvernements italien, mongol, néerlandais, norvégien et polonais et du Bureau du PNUD en Mongolie au financement de la mission de la CEE visant à promouvoir la Convention d'Aarhus et son Protocole en Mongolie (25 et 26 avril 2012);
- i) Promotion par le Gouvernement espagnol du Protocole sur les RRTP dans les pays d'Amérique latine et les Caraïbes;
- j) Contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au financement des frais de voyage du personnel du secrétariat à l'occasion de la première réunion des centres de coordination des 10 pays signataires de la Déclaration concernant l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio (Santiago, 6 et 7 novembre 2012) et de la réunion de suivi avec la CEPALC et le Gouvernement chilien (Santiago, 8 novembre 2012);
- k) Contribution de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine au financement de l'organisation de l'atelier sous-régional intitulé «Conquérir votre droit à un environnement sain» consacré à la promotion de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP en Europe du Sud-Est et en Israël, y compris des frais de voyage de 22 experts (Sarajevo, 28 et 29 mai 2013);
- l) Contribution du Gouvernement bosniaque à l'organisation de l'atelier tenu en 2013 à Sarajevo mentionné à l'alinéa précédent;
- m) Contribution de l'OSCE au financement des frais de voyage de 10 participants des Centres d'Aarhus et de représentants de gouvernement pour qu'ils assistent aux réunions des équipes spéciales et du Groupe de travail des Parties à la Convention au Protocole sur les RRTP en 2013;
- n) Contribution du Gouvernement néerlandais au financement de l'organisation et de l'hébergement de la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP et de leurs réunions préparatoires connexes (Maastricht, Pays-Bas, 29 juin-4 juillet 2014).



### III. Dépenses estimatives<sup>c</sup>

#### A. Dépenses au titre du Protocole sur les RRTP pour la période allant de janvier à décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Remarques</i>
P-3: moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RRTP (60 %)	85 164	Dépenses de personnel pour la période allant de janvier à juillet 2012 et pour les mois de novembre et décembre 2012
P-2: moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RRTP (60 %)	25 896	Dépenses de personnel pour la période allant de juillet à octobre 2012
Frais de voyage des experts	22 230	Par exemple au titre du Groupe de travail des Parties au Protocole ou du Bureau du Protocole
Voyages officiels des membres du secrétariat	3 452	Par exemple aux fins d'assurer le service de la réunion du Bureau à Bruxelles ou de la réunion du Groupe international de coordination sur les RRTP à Paris
<b>Sous-total</b>	<b>136 742</b>	
Appui au programme de 13 %	17 776	
<b>Total</b>	<b>154 519</b>	

#### B. Dépenses prévues pour 2013 au titre du Protocole sur les RRTP

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Remarques</i>
P-3: moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RRTP	52 784	80 % des dépenses de personnel pour un poste P-3 de janvier à mars 2013 (en partie); et 90 % des dépenses de personnel pour un poste P-3 pour la période allant de septembre à décembre 2013
P-2: moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RRTP	52 700	80 % des dépenses de personnel pour un poste P-3 pour la période allant de mars à août 2013; et 20 % des dépenses de personnel pour un poste P-3 pour la période allant de septembre à décembre 2013

<sup>c</sup> Les coûts estimatifs indiqués dans la présente section se limitent à ceux qui devraient être couverts par les contributions volontaires apportées dans le cadre des dispositions financières de la Convention et du Protocole par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale. Les coûts supportés par le budget ordinaire de l'ONU ne sont pas pris en compte. Outre le personnel pris en compte dans le tableau ci-après, les salaires et émoluments d'un fonctionnaire de la catégorie des Services généraux sont couverts par le prélèvement de 13 % au titre de l'appui aux programmes effectué sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE. Les chiffres sont arrondis et sont susceptibles d'évoluer en fonction des règlements administratifs de l'ONU.

<i>Description</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Remarques</i>
Services de consultants	9 133	Mise au point d'une application Web pour les NIR; facilitation de l'atelier de Sarajevo
Subventions	9 000	Atelier de Sarajevo
Frais de voyage des experts	21 274	Par exemple au titre du Groupe de travail des Parties au Protocole, du Bureau du Protocole ou d'ateliers sous-régionaux
Voyages officiels des membres du secrétariat	2 031	Par exemple aux fins d'assurer le service de la réunion du Bureau à Madrid ou les frais de voyage pour l'atelier de Sarajevo
<b>Sous-total</b>	<b>146 922</b>	
Appui au programme de 13 %	19 100	
<b>Total</b>	<b>166 021</b>	

### C. Dépenses pour 2014 au titre du Protocole sur les RRTP

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Remarques</i>
P-3: moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RRTP	144 000	80 % des dépenses de personnel pour un poste P-3 pour les mois de janvier à décembre 2014
Services de consultants	5 000	Élaboration des documents d'information pouvant être nécessaires
Frais de voyage des experts	100 000	Par exemple au titre du Groupe de travail des Parties au Protocole et de la réunion de haut niveau du Comité d'examen du respect des dispositions
<b>Sous-total</b>	<b>249 000</b>	
Appui au programme de 13 %	32 370	
<b>Total</b>	<b>281 370</b>	

#### IV. Promesses de contributions (au 31 mars 2014)

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie initiale</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Bosnie-Herzégovine	Euros	1 000	Convention et Protocole 2014
ex-République yougoslave de Macédoine	Dollars	200	Protocole 2012
	Dollars	200	Protocole 2013
Finlande	Euros	5 000	Contribution supplémentaire à la Convention et au Protocole 2014; pour le financement de la participation d'experts de pays en transition à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole
Grèce	Dollars	1 000	Convention 2014
Hongrie	Dollars	5 000	Convention 2014
	Dollars	500	Protocole 2014
Lituanie	Dollars	1 000	Convention et Protocole 2014
Malte	Dollars	1 000	Convention 2011
	Dollars	1 000	Convention 2012
	Dollars	1 000	Convention 2013
République de Moldova	Euros	1 000	Convention 2014
Suède	Dollars	20 000	Convention 2014
	Dollars	5 000	Protocole 2014